

L'ALLIANCE NATIONALE

No 351—CL. DE LA PELTRIE, Rock Island : S. A., C. A. Lafrance; S. F., Geo Boisvert. Réunions, 1er dimanche, 7 hrs p.m. Salle St-Joseph.

No 352—CL. ST-ANTOINE DE PADOUÉ, Scottstown. S.A., Donald St Jean. S.F. et T. Alf. Leblanc. Réunion 3e dimanche, hrs p.m., chez M. Allard.

No 353—M. DUPLÉSSIS—La Patrie. S. A., Tanc Hallé. S.F. et T., Mag. Bourret; Réunion: 3e lundi, 7 hrs p.m., salle magasin Bourret.

No 354—CERCLE TURGEON, St-Philémon, Co. de Belleschasse; St-P.G., Hon. Adolphe Turgeon, 71 d'Auteuil, Québec; Prés., Émile Lévesque; S.A., L. J. Turgeon; S.F. et T., Z. Barbary; M.G.E., L. Blais, à Armagh. Réunions, 4e dimanche, à 3 hrs p.m., chez L. J. Turgeon.

No 355—CERCLE MONT CARMEL, St-Malo d'Anackland; S.A., Eusèbe Madore; S.F. et T., L. P. Brault. Réunions, 3ème dimanche, après l'office divin, salle des Forestiers Catholiques.

No 356—CERCLE ST-VENANT, Paquetville; S.A., S.F. et T., L. G. Garon. Réunions, 4ème samedi, 7 hrs p.m., salle des Forestiers Catholiques.

No 357—CERCLE ARTHABASKA, Arthabaska; S.A., A. A. Ficher; S.F. et T., F. X. Lemieux. Réunions, 5ème vendredi 7 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 358—CERCLE STE-CLOTILDE, Ste-Clotilde d'Horton; S.A., Wilfrid Bergeron; S.F. et T., Omer Lecompte. Réunions, 5ème dimanche, 1.30 p.m., chez M. Art. Aucoin.

No 359—CERCLE RIVIERE-A-PIERRE, Rivière-à-Pierre; S.A., S.F. et T., Wilfrid Voyer. Réunions, dernier samedi, 8 h. p.m., salle Cauchon.

No 360—CERCLE ROYAL, Ville St-Louis; S.A., Jos. Nolin; S.F. et T., W. L. P. Caré, 193 St-Laurent. Réunions, 2e et 4e lundis, salle Banque des Marchands.

No 361—CERCLE COLOMB, Rorton Falls; S.A., Norman Beauchemin; S.F. et T., Rémi Tétrault. Réunions, 5ème lundi, 7.30 p. m., salle des Chevaliers de Colomb.

No 362—CL. ST-CAJETAN, Manouville, Co. Brome; S.A., S.F. et T. Pierre Duchesneau. Réunions, 2e dimanche, à 11 hrs a.m., école du village.

No 363—CERCLE LACADIE, Co. St-Jean; S.A., Victor Arsau; S.F., Alc. Deland. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle de la Fabrique.

No 364—CL. NAPOLEON, Charlemagne, Co. l'Assomption; S.A., S.F. et T., Frédéric Béland. Réunions, 4e dimanche, à 7 hrs p.m., salle des Artisans.

No 365—CL. ST-CYRILLE, Co. Drummond; S.A. et S.F., J. F. Paré. Réunions, 4er dimanche, salle du notaire Paré.

No 366—CL. POINTE-CLAIRE, Co. Jacques-Cartier; S.A. S.F. et T. de J. P. Legault. Réunions 4e mardi, 7.30 a.m., salle de l'Hôtel de Ville.

No 367—H. BOUQUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L. A. Giroux; S.F. et T., L. L. Ledoux. Réunions, 3e mardi, 7.30 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 368—CL. ST-PRIME, Co. du Lac St-Jean; S.A. S.F. et T., Alf. Vézina. Réunions, dernier lundi de mois, à 7 hrs p.m., salle M. rancy.

No 369—CL. ST-FELICIEEN, Co. du Lac St-Jean; S.A., S.F. et T., P. N. Tremblay. Réunion, dernier lundi, à 7 hrs p.m., à l'école du village.

No 370—CL. GRATAN, Pawtucket, R. I.; S.A., Arthur Allis, 5 Mtz; S.F. et T., N. L. Bouliet, 925 Main St. Réunions, 3e dimanche du mois, 2 hrs. p. m., salle St-Jean-Baptiste.

No 371—CL. ST-WILBROD, Hébertville Station, Lac St-Jean, S.A., Nap Hu ton; S.F., Jos. Angers. Réunions, 3e dimanche du mois, 1 hr. p. m., club St-Jean-Baptiste.

No 372—CL. MONTAGNAIS, Roberval, Lac St-Jean; S. A., J. E. Boily; S.F. et T., Adj. Bouchard. Réunions, 2e et 4e vendredi du mois à 8 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 373—CL. ST-GEDEON, St-Gédéon, Lac St-Jean; S.A., S.F. et T., Thomas Lavoie. Réunions, dernier dimanche du mois à 7 hrs p.m., salle publique.

No 374—CL. METABETCHOUAN, St-Jérôme, Lac St-Jean; S.A., F. J. Be Lafrance; S.F. et T., F. Plourds. Réunions, dernier dimanche du mois, à 1 hrs. p. m., Salle Plourds.

No 375—CERCLE CHAPLEAU, La Belle, Co. de Labelle, S.A., W. Moraville, S.F. et T., H. W. Légaré. Réunions, dernier dimanche du mois à 7 hrs. p. m., salle du Club Artistique.

No 376—CERCLE STE-AGATHE, Co. de Terrebonne; S. A. D. Côté, S. F. et T., Avila Buiard. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hrs p. m., salle Forget.

No 377—CERCLE TETREAU-TVILLE, Comté d'Hoche lape; S.A., Ephrem B-noit; S.F. et T., Md. E., Geo. Levesque. Réunions, 2e et 4e vendredis, à 8 hrs p.m., chez M. A. Giroux.

No 378—CERCLE LAROCHE, St-Bruno, Lac St-Jean; S.A., Edgard Bouchard; S.F. et T., Philippe Simard. Réunions, dernier samedi du mois à 7.30 hrs p.m., salle publique.

No 379—CERCLE LAURIER, Montreal, S. P. G. Donald Morrison, 24 Ste-Catherine Est; Prés., G. A. Lafontaine, 236 St-Denis; S.A., Emilie Gory, 286 Ste Catherine Est; S.F. et T. Léland McQuinn 55 St-Laurent; Md. Ex., L. P. Dorval, 607 St-Denis. Réunions, 1er mardi, 8 Craig Est, à 8 hrs. p.m.

No 380—CL. STE-ADELE, comté de Terrebonne; S.A. A. Lacarrière; S.F. et T., Ed. L. Agrès; Réunion, 4e vendredi, 7.30 p.m., Salle E. Longpré.

No 381—CL. OKA, comté des Deux-Montagnes; S.A. Adolphe Chéné; S.F., T. et Md.-Ex. J. W. Oulmet. Réunions, 3e dimanche, 3 p.m. Salle du Collège.

No 303—CERCLE BOUCHETTE, Lac St-Jean; S.A., J. E. Morin; S.F. et T., Eugène Jalbert. Réunions, dernier dimanche, à 4 h. p. m., salle Turner.

No 305—CERCLE DUFURNEL, L'Ange Gardien, Co. Montmorency; S.A., Sam Huot; S.F. et T. Jos. Trudel, Montmorency Est. Réunions, 2er samedi, 7 hrs p.m., chez M. Wil. Trudel.

No 306—CERCLE ST-ALEXIS, Co. Chicoutimi; S.A., S.F. et T., Harry Tremblay. Réunions, dernier vendredi, à 7½ hrs p.m., à la salle Paqé.

No 37—CERCLE BAGOTVILLE, Co. Chicoutimi; S.A., Victor Côté; S.F. et T., L. J. Lévesque, Réunions, 2e lundi, à 7½ hrs p.m., à la salle Simard.

No 309—CL. ST-ALEXANDRE, Co. Iberville; S.A., Théo J. Davignon; S.F. et T., Ang. P. Gosselin. Réunions, 3e mercredi, à 7.30 p.m., à la salle M. Aug. P. Gosselin.

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, — d'après leur âge à l'inscription.

Age		Taux		Age		Taux	
Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts
18	85	27	40	36	45	45	67
19	36	28	40	37	46	46	69
20	36	29	41	38	47	47	69
21	37	30	41	39	48	48	69
22	37	31	42	40	49	49	70
23	38	32	42	41	50	50	70
24	38	33	43	42	51	51	70
25	39	34	43	43	52	52	70
26	39	35	44	44	53	53	70
27	39	35	44	44	54	54	1.00

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer \$1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

Bénéfices

accordés par l'Alliance Nationale

INDEMNITÉ. — 1^o de \$5 par semaine, pendant 20 semaines, aux membres inscrits à une caisse locale; 2^o de 60 centins par jour, pendant 24 semaines, par année, pour les membres inscrits à la caisse centrale. Maximum de \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1^o — Certificat d'assurance au décès (vie entière)

- (a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il sera alo. porteur.
- (b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès, (vie entière), qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation acquis représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation. Celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

2^o — Certificat de Dotation

- (a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat de dotation dont il sera alo. porteur.
- (b) INDEMNITÉ AUX INVALIDES. — Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des Statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation; le solde étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.
- (c) PENSIONS AUX VIEILLARDS. — Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.
- (d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation acquis représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquis égal au montant qu'il a payé à cette caisse.
- (e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Age d'admissibilité: de 18 à 55 ans.
Contributions à taux fixes graduées d'après l'âge à l'admission.